LORIENT
AN ORIANT

PROJET d'AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013
Modification n°2 approuvée le 13/10/2016
Modification n°1 approuvée le 09/02/2017
Mise à jour par arrêté le 26/07/2017
Modification n°3 approuvée le 18/10/2018
Mise en compatibilité approuvée le 04/04/2019
Modification n°4 approuvée le 04/04/2019
Mise en compatibilité approuvée le 09/02/2023
Modification n°5 approuvée le 21/12/2023
Mise en compatibilité approuvée le 06/02/2025
Modification simplifiée n°1 approuvée le 19/02/2026
Mise à jour par arrêté du 15/07/2026

VILLE DE LORIENT (MORBIHAN)
Le Maire,
Norbert METAIRIE

Les orientations du PADD de la Ville de Lorient

PRÉAMBULE 5

I ▪ LORIENT, VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE 6

A- Renforcer l'accessibilité et la qualité des espaces publics 7
B- Offrir des logements pour tous
et notamment des logements abordables pour les jeunes ménages 8
C- Favoriser le renouvellement urbain et la requalification de l'existant 9
D- Conforter la proximité des services, équipements et commerces 10

II ▪ LORIENT, VILLE OUVERTE SUR LA NATURE ET LA MER 12

A- Faire de la nature et de l'eau des éléments constitutifs de l'espace public 14
B- Préserver et valoriser le patrimoine et la biodiversité 15
C- Promouvoir une utilisation économe des ressources 16-17
D- Prévenir les risques, nuisances et pollutions 18-19

III ▪ LORIENT, VILLE DES MOBILITÉS DURABLES 20

A- Promouvoir la marche et l'utilisation du vélo 22
B- Développer l'intermodalité à partir du quartier de la Gare 23
C- Renforcer l'utilisation des transports en commun et le Bus à Haut Niveau de Service 24
D- Diversifier l'offre de stationnement 24
E- Hiérarchiser et mailler le réseau de voiries 25
F- Favoriser le développement des communications numériques 25

IV ▪ LORIENT, VILLE CENTRE ATTRACTIVE 26

A- Conserver et développer l'attractivité du cœur d'agglomération 27
B- Renforcer le tertiaire qualifié 28
C- Valoriser l'économie liée à la mer 29
D- Préserver la vitalité commerciale 30
E- Conforter et développer l'économie locale 31

PRÉAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un élément du plan local d'urbanisme (PLU) qui a été introduit par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 et modifié par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

L'écriture du PADD est un acte politique majeur pour les élus de la Ville de Lorient.

Il constitue désormais le document de référence en matière d'aménagement et d'urbanisme, intégrant les orientations politiques et les contraintes légales s'imposant à la commune. En d'autres termes, il est un document cadre qui expose le projet urbain de la Ville de Lorient, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en place pour y parvenir.

Le PADD définit les objectifs du développement et de l'aménagement du territoire communal pour les dix années à venir. C'est à partir de ces objectifs que le règlement du PLU, qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction, dans le respect des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme.

Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour l'aménagement de la commune.

Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer (article L.121-1 du code de l'urbanisme) :

1. « l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, ..., d'une part, ...et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2. la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain ..., en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que des équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

3. une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains..., la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le projet d'aménagement et de développement durables de Lorient affirme les principes majeurs de la loi solidarité et renouvellement urbains :
- le principe d'équilibre,
- le principe de diversité,
- le principe de respect de l'environnement.

Il a pour objectif de «répondre aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures».

Le diagnostic, l'état initial de l'environnement, la concertation avec les habitants ainsi que les travaux des commissions thématiques composées d'élus communaux, ont permis de dégager les besoins et enjeux d'aménagement et de développement du territoire communal.

Sur cette base et tenant compte des dernières dispositions introduites par la loi dite Grenelle 2, notamment les modifications apportées à l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, les élus de Lorient ont arrêté un ensemble d'orientations générales le 31 mai 2012 en conseil municipal.

Le PADD, propose ainsi une véritable vision stratégique et sert de cadre de référence aux différentes actions engagées par la collectivité en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le corps réglementaire du PLU (zonage et règlement) traduit ses dispositions et doit permettre d'atteindre les objectifs affichés.

I ▪ LORIENT,VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE

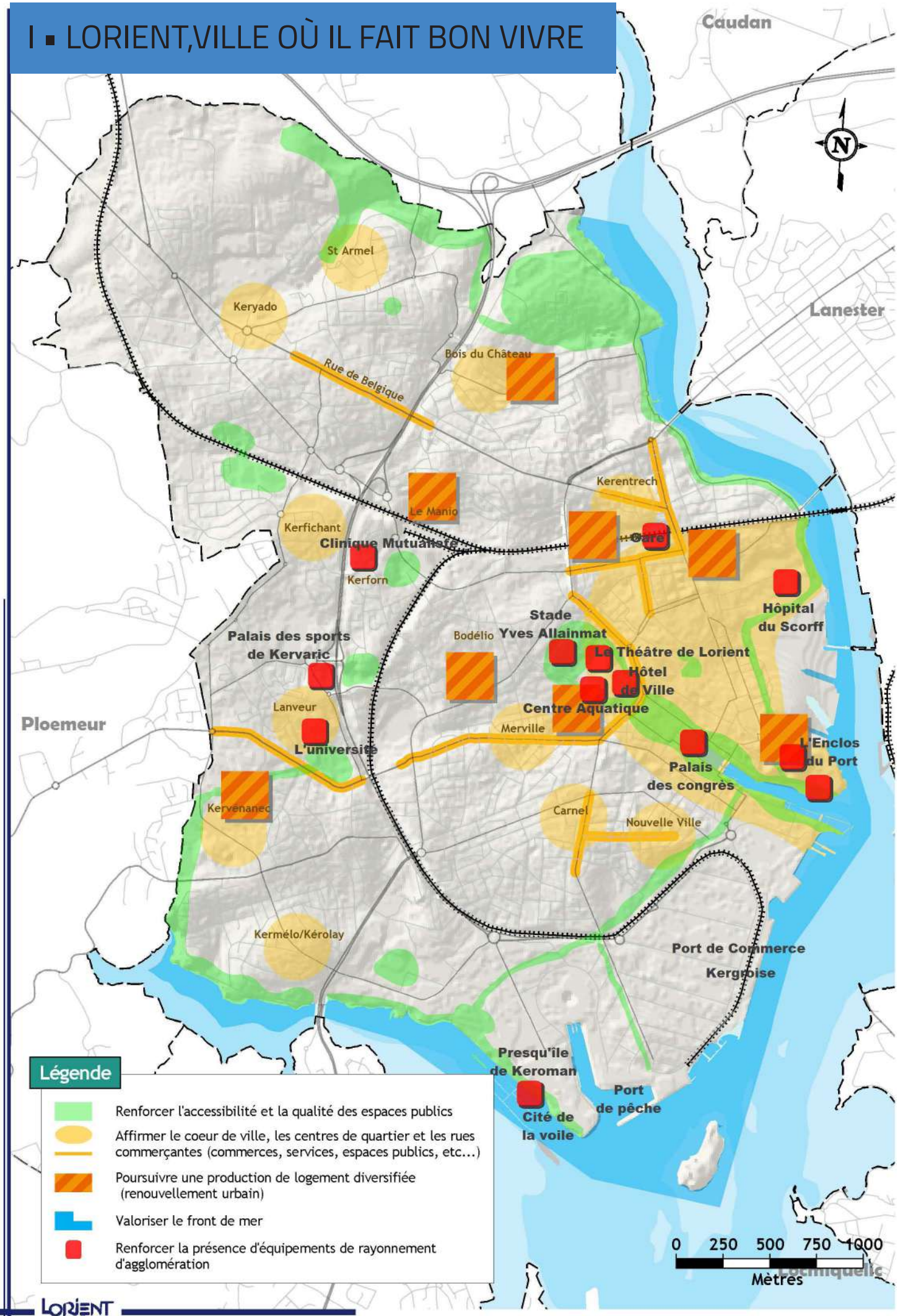

Pôle AET - janvier 2013

I Lorient, ville où il fait bon vivre

Le renforcement des quartiers comme lieux de centralité, de vie quotidienne et de proximité vise à conforter le tissu social de ces espaces. Favoriser des conditions de vie agréable dans la ville et dans les quartiers se traduit par une politique :

- *de qualité et d'embellissement des espaces publics,*
- *d'offre de logements diversifiée et adaptée aux attentes,*
- *de renouvellement de la ville,*
- *de proximité des services, équipements et commerces,*
- *des déplacements facilités.*

A Renforcer l'accessibilité et la qualité des espaces publics

D'ores et déjà, l'image de la ville de Lorient a changé, les Lorientais ont de plus en plus accès à des espaces publics de qualité. L'aménagement des espaces jouxtant le Grand Théâtre, l'Hôtel de Ville et les abords de la base des sous-marins, sont des exemples de lieux urbains agréables et accessibles à tous. La dimension, la qualité et la présence de ces espaces favorisent les rencontres.

L'espace public est multiple par sa forme. Il est place ou esplanade, rue, boulevard ou avenue, mais aussi jardin, square, parc urbain ou bord de rivière… Tous ces espaces, très différents, participent de façon importante au plaisir d'habiter en ville, mais aussi à l'image de la ville. C'est aussi un lieu d'échanges, cette fonction sociale est prise en compte afin que les aménagements suscitent la convivialité.

Le soin apporté à ces aménagements engendre un sentiment de fierté et invite à moins de dégradations.

Les espaces publics, les espaces verts et la végétalisation des voiries sont perçus comme des éléments de constitution du paysage urbain de la ville et des quartiers. Dans cette démarche, les ambiances révélées par la composition urbaine comptent tout autant que l'aspect fonctionnel.

Afin de rendre chaque quartier lorientais accessible et agréable à vivre au quotidien, une attention particulière sera apportée aux aménagements des espaces publics de quartiers.

Le cœur de la ville est un lieu de déambulation appréciable, la qualité de ses espaces publics et sa vitalité économique sont indissociables. Lieu par excellence de l'identification à la ville, révélateur de son dynamisme, il a une fonction fondamentale de brassage, d'échanges et d'activités économiques.

ACTIONS ↘

Poursuivre l'embellissement de la ville

→**Aménager et réaménager les espaces publics, places, squares, voies de circulation, cheminements doux** avec une exigence de qualité et de préservation de la biodiversité. Le renforcement de la place du piéton et du cycliste en est également une composante essentielle.

→ **En répondant aux attentes d'espaces apaisés et d'ambiances harmonieuses**

→ **Apporter un soin particulier à la qualité urbaine et paysagère** des projets futurs d'aménagement : Place Jules Ferry, liaison vers Enclos du Port, quartier Gare, quartier Bodélio, Péristyle, Manio …

→ **Veiller à la bonne insertion et qualité architecturale de chaque opération**

→ **Prendre en compte la fonction sociale des aménagements** en renforçant leur convivialité : lieux de rencontre, de passage, ou de repos, ils sont conçus pour correspondre à ces attentes

→ **Mettre en place une charte de qualité des espaces publics.**

Conforter l'ambiance agréable de la ville et le bien-être des Lorientais est une priorité.

B OFFRIR DES LOGEMENTS POUR TOUS ET NOTAMMENT DES LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES JEUNES MÉNAGES

En 2008, la Ville de Lorient disposait de 34 198 logements avec une grande majorité de résidences principales. Le parc de logements constitué surtout de logements collectifs (72.7 %) construits après-guerre continue de s'étoffer, avec plus de 216 logements neufs construits par an entre 1999 et 2008.

Afin de limiter la diminution de la taille des ménages, la Ville de Lorient maintient un objectif de construction ambitieux et diversifié. Elle souhaite poursuivre une politique de production soutenue de logements pour dynamiser le développement démographique et économique.

Le parc de logements actuel doit s'adapter à l'évolution de la composition des ménages ainsi qu'à l'évolution des attentes des habitants. L'objectif est d'offrir de nouvelles formes urbaines et architecturales permettant d'accueillir de nouveaux habitants et particulièrement les familles avec enfants. Une mixité sociale et architecturale sera encouragée dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération.

Produire des logements à coûts abordables est un enjeu, ainsi que favoriser l'accession à la propriété. Inscrire la politique de l'habitat dans une approche de développement durable et solidaire constitue un autre objectif essentiel, notamment à travers une éco-conception des logements et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

ACTIONS EN LIEN AVEC LE PLH DE LORIENT

→ **Construire au moins 3 000 logements** dans les 15 ans à venir

→ **Offrir de nouvelles formes urbaines et architecturales,** prenant en compte l'identité des quartiers existants,

→ **Adapter le parc de logements actuel** à l'évolution de la composition des ménages ainsi qu'à l'évolution des attentes des habitants,

→ **Renforcer particulièrement l'offre de logements à coûts abordables pour les familles avec des enfants** et favoriser leur accession à la propriété

→ **Poursuivre la mixité sociale** en veillant à la bonne répartition des logements sociaux sur le territoire de la ville et leur bonne intégration

→ **Contribuer à la maîtrise des coûts du foncier** par l'exigence de mixité et d'accession à coût abordable dans chaque opération (PLH).

C FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REQUALIFICATION DE L'EXISTANT

Le territoire de la ville de Lorient est construit à 89 %, Lorient est la deuxième ville la plus dense de Bretagne. Le potentiel de renouvellement urbain devra être exploité pour répondre aux besoins de construction de logements pour les années à venir tout en maintenant des capacités d'accueil pour les entreprises. La requalification du parc de logements existants sera également favorisée.

ACTIONS

→ **Exploiter le potentiel foncier** en engageant les mutations nécessaires. Par exemple organiser la restructuration du patrimoine scolaire comme à Kervénanec, Anne Frank et René Guy Cadou.

→ **Programmer de nouvelles opérations visant la requalification de sites urbains** comme l'Enclos du port, le Quartier de la Gare, le site de l'ancien hôpital Bodélio, le secteur Le Coutaller et le quartier Chaigneau. A terme, par cette action, plusieurs centaines de logements neufs seront édifiés en recomposant la ville sur elle-même.

→ **Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social** et développer dans ces secteurs une mixité, tant au niveau du logement que par l'apport d'activités de service. Dans cette perspective des opérations de rénovation urbaine sont prévues sur les sites du Bois du Château et du secteur de Kervénanec nord.

→ **Développer les outils de renouvellement urbain :**
- développer une politique foncière active qui veille aux évolutions et mutations de secteurs urbains,
- favoriser l'intervention opérationnelle publique.

Ces projets devront se faire dans le respect et le prolongement de la forme de la ville tout en affirmant la promotion d'une architecture de qualité.

→ **Freiner l'extension urbaine,** mis à part le quartier du Manio et l'extension de la zone de la Cardonnière.

→ **Favoriser la requalification du parc de logements existants** en prenant en compte les enjeux énergétiques et plus particulièrement, la lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec le PLH de Lorient Agglomération.

D CONFORTER LA PROXIMITÉ DES SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES

Le projet d'aménagement de la ville est aussi à l'échelle du quartier. C'est à cette échelle que l'ambiance et la qualité de vie sont ressenties par les habitants.

Le quartier est un lieu de proximité et surtout un lieu habité. La présence de logements adaptés aux attentes des habitants est essentielle pour apprécier la qualité des conditions de vie. C'est également en ces lieux que le lien social se tisse, que les habitants se rencontrent au gré de déplacements quotidiens vers les écoles, les commerces et services de proximité.
Lorient développe depuis de nombreuses années une politique soutenue en matière d'équipements de proximité, dans les nouveaux quartiers comme dans l'existant, en fonction des besoins de la population et de ses évolutions : certains équipements sont amenés à se transformer ou à modifier leur affectation selon les nouvelles pratiques.
La politique d'aménagement doit prendre en compte :
- les différentes générations (petite enfance, jeunes et personnes âgées..),
- les aspirations sociales (sport, loisirs, culture...),
- les différents partenaires et les institutions (associations, administrations, collectivités...).

Cela nécessite de garder à l'esprit les principes de la proximité et de l'accessibilité de tous ces équipements à toutes les populations, notamment aux personnes handicapées et à mobilité réduite. La structuration d'un réseau d'équipements s'inscrivant dans un maillage adapté est donc importante.

ACTIONS

→ **Renforcer les services de proximité des quartiers :**
- en améliorant leur visibilité et la signalétique annonçant les cœurs de quartiers ;
- en favorisant l'accès aux cœurs de quartier par de courtes distances et des cheminements doux.
- en réservant des surfaces dédiées aux services et commerces adaptés aux besoins futurs dans les nouveaux programmes (pieds d'immeubles...)

→ **Concevoir l'aménagement des espaces publics à proximité des commerces et équipements** de sorte à les rendre agréables, attractifs et confortables pour les piétons et les cyclistes, et accessibles aux personnes à mobilité réduite..

II ▪ LORIENT,VILLE OUVERTE SUR LA NATURE ET LA MER

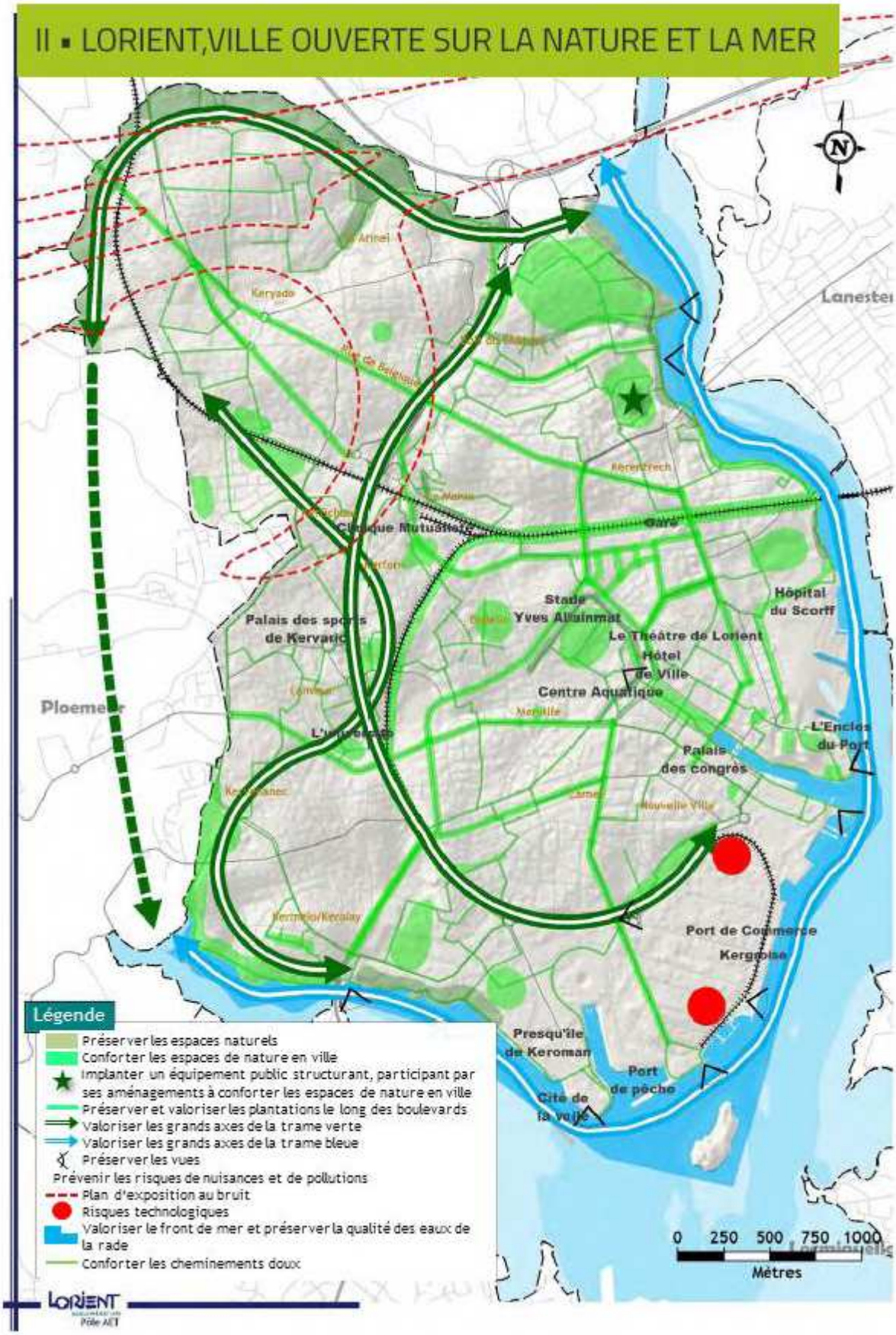

II Lorient, ville ouverte sur la nature et la mer

Lorient bénéficie d'une proximité rare avec la nature. La ceinture verte et bleue de la commune et les nombreux parcs et jardins représentent un potentiel écologique à préserver et à révéler.

Le végétal est un élément déterminant de l'aménagement. Il participe fortement à la composition du paysage urbain, il répond au besoin de nature en ville, il rend la ville attractive et participe au maintien de la biodiversité. Pour ces raisons, il doit faire partie intégrante des projets d'aménagement dès leur conception.

Le développement durable de la ville pose la question du rapport entretenu entre le développement urbain et les problématiques écologiques.
Les espaces verts et naturels sont conçus et entretenus non seulement pour l'agrément et les loisirs, mais également avec le souci de respecter l'environnement et préserver l'écosystème. Protéger ce cadre de vie implique de préserver et valoriser les espaces naturels, économiser les ressources et prévenir des risques naturels, industriels et technologiques.

La qualification des espaces publics intègre le principe de leur végétalisation. Elle concerne toutes les échelles pour organiser le maillage et assurer une continuité verte, depuis les grands espaces verts et naturels jusqu'aux places ou rues de quartier. Ces dernières méritent aussi une attention particulière pour les rendre plus accessibles et agréables à vivre.

©Auteur de vues

II Lorient, ville ouverte sur la nature et la mer

A FAIRE DE LA NATURE ET DE L'EAU DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ESPACE PUBLIC

L'eau et la nature sont des éléments importants du paysage Lorientais, avec 12 km de façade maritime et des espaces verts qui représentent 22 % de la superficie de la ville.

Intégrer la nature et l'eau dans les espaces publics répond à quatre objectifs :
- Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes,
- Répondre aux aspirations de proximité exprimées par les Lorientais avec l'eau et la nature,
- Constituer un élément fort d'aménagement de la ville en référence à son histoire maritime,
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau.

Lorient travaille de longue date à l'amélioration de la qualité de ses espaces verts et naturels et à la réappropriation de la façade maritime.

L'étang du Ter, véritable poumon vert de la ville, situé entre terre et mer, est un exemple d'espace d'agrément très fréquenté par les Lorientais. Les promenades de l'avant-port à l'estacade et au Péristyle, du Ter à la BSM sont déjà très appréciées. Les rives du Scorff avec l'aménagement des berges et le futur parc maritime du Bois du Château vont devenir des espaces de nature accessibles aux habitants pour des activités de loisirs.

Cette reconquête des bords de l'eau s'accompagne de promenades dans les espaces naturels comme les vallons du Nord de la ville (Kerulvé, Saint Armel).

L'objectif est de créer un maillage vert et bleu au cœur de la ville, en reliant les espaces maritimes et terrestres, mais aussi d'apporter les espaces de respiration nécessaires à une ville dense.

Les nouveaux quartiers du Manio, de Bodélio, de la Gare et de l'Enclos du Port, ainsi que les différentes opérations de renouvellement urbain contribueront à renforcer la présence et la proximité d'espaces verts et à proposer un maillage de parcs plus équilibré dans la ville.

ACTIONS

→ **Prendre en compte, dès l'amont, l'aspect paysager dans tous les projets d'aménagement** car il en constitue un élément structurant et permet de conjuguer embellissement et développement durable.

→ **Créer une charte paysagère et de la biodiversité** à l'échelle de la ville

→ **Renforcer la présence de la nature et de l'eau dans les parcs, jardins et squares.** Les rendre plus accessibles et plus attractifs : Parc Jules Ferry, Bois du Château, Parc Chevassu, Parc Gagarine… Articuler ces espaces de manière à créer un maillage au cœur de la ville en lien avec la trame verte et bleue.

Valoriser la présence de l'eau dans l'espace public en référence à l'histoire maritime de la ville : mise en valeur des lavoirs, du bassin à flot, des fontaines et miroir d'eau.

→ **Générer des pratiques respectueuses de l'eau** dans les démarches d'aménagement.

→ **Recréer une véritable proximité paysagère et d'usage entre la ville et la mer :**
- en accompagnant l'aménagement et la mutation des espaces proches de l'eau : BSM, Péristyle, Rives du Scorff de l'hôpital jusqu'à Tréfaven et Kerdual,
- en aménageant des points de vue ou fenêtres urbaines sur la mer (à la Pointe de la Perrière et à Tréfaven par exemple).

→ **Favoriser l'implantation de jardins familiaux et de jardins partagés** en exigeant des pratiques respectueuses de l'environnement. Permettre le fleurissement des trottoirs et pieds d'habitations par les riverains dans un cadre défini avec la ville.

II Lorient, ville ouverte sur la nature et la mer

B PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

La ville de Lorient bénéficie d'un atout exceptionnel qui est la proximité de la mer et de la campagne. Les secteurs naturels de la ville sont précieux, ils seront conservés et valorisés. La qualité des paysages et la proximité des espaces naturels sont des facteurs d'attractivité de la ville.

Plantations, fleurs, arbres, pelouses, jardins partagés ou familiaux, parcs ou promenades, ces différentes formes du vivant constituent la biodiversité urbaine que la ville de Lorient souhaite préserver.

L'enjeu consiste à réaliser un maillage de la trame verte et bleue et à préserver les continuités écologiques, liaisons naturelles fonctionnelles. La connexion de ces cœurs de nature sur le territoire vise à permettre le maintien voire l'accroissement de la biodiversité.

Les continuités écologiques repérées dans le SCOT du Pays de Lorient seront protégées et mises en valeur afin de préserver la biodiversité sous tous ses aspects.

De plus, la trame paysagère offre confort, agrément et sécurité aux piétons et aux modes de déplacement doux (vélo, roller). La trame verte et bleue peut également être le support des activités de plein air et de nature (randonnée, voile légère, aviron…) et un lieu de flânerie et de découverte du patrimoine grâce à la valorisation du patrimoine historique, naturel et paysager.

ACTIONS

→ **Préserver et renforcer la ceinture verte et bleue marine,** écrin de la ville de Lorient, repérée dans le SCOT et dans diverses études. **Préserver les secteurs naturels de la ville** en les valorisant (Vallon Saint Armel, Kerulvé, Le Pouillot, Kerdual…).

→ **Préserver les zones humides** qui sont des refuges pour la biodiversité, qui ont une vocation épuratrice par leur action de filtrage, et jouent le rôle de tampon pour diminuer la vitesse de propagation de l'eau vers l'aval :
- en faire un élément valorisant de l'aménagement (Eco-quartier du Manio, noues du Parc du Venzu…)
- les protéger (platelage de certains tronçons du sentier du vallon de Kérulvé)
- les restaurer (la mare du vallon de Saint Armel, les différentes berges et ruisseaux…)

→ **Respecter le site** (géomorphologie, topographie, éléments du paysage) dans les opérations d'aménagement.

→ **Etendre et ouvrir les espaces verts existants :** création du parc maritime du Bois du Château, valorisation du Parc Gagarine, requalification du Parc Jules Ferry…

→ **Créer de nouveaux espaces verts :** site de Bodélio, éco quartier du Manio, secteur de Chaigneau, vallon vert au sein du parc de Bois du Château…

→ **Créer ou améliorer les jardins de proximité** en réponse aux demandes formulées par les habitants, à l'image des réalisations récentes : square Périgault, de l'Yser, de la place de la Liberté, de la Poterie, de l'îlot Svob…

→ **Mailler la trame verte de la ville** en créant des continuités vertes entre les nombreux parcs et jardins, la ceinture verte et bleue et les alignements d'arbres. Ce maillage assure les continuités écologiques nécessaires à la biodiversité.

→ **Poursuivre la politique de plantation d'alignements d'arbres** et préserver ceux existants, véritables corridors écologiques.

→ **Développer le réseau de randonnées et de promenades patrimoniales** en réalisant les cheminements s'appuyant sur la trame verte et bleue et réaliser un guide.

→ **Poursuivre une politique exemplaire de gestion communale des espaces verts :** abandon de l'usage des produits chimiques par la mise en place de méthodes de travail alternatives et la gestion différenciée des espaces, choix d'essences rustiques et de plantes mellifères, végétalisation des pieds d'arbres, protection de certaines zones d'intérêt pour la biodiversité. Réalisation d'un inventaire de la flore et de la faune pour disposer d'un état des lieux de la biodiversité à Lorient.

→ **Promouvoir auprès de la population, les actions en faveur de la biodiversité et la protection de la qualité des eaux** (choix des plantations, utilisation d'engrais verts par exemple) en s'appuyant sur l'exemplarité des pratiques de la ville.

C PROMOUVOIR UNE UTILISATION ÉCONOME DES RESSOURCES

Améliorer la performance énergétique des constructions
La Ville apporte sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant l'efficacité énergétique dans les constructions neuves. Dans les opérations de réhabilitation, la nécessité de réaliser des économies d'énergie se fera en prenant en compte le patrimoine architectural Lorientais, notamment pour l'isolation des bâtiments par l'extérieur.

ACTIONS

→ **Inciter à la construction** de bâtiments économes, bien isolés et orientés favorablement.

→ **Proposer des formes urbaines compactes** et valoriser les ressources énergétiques renouvelables locales. Favoriser l'installation de panneaux solaires et chaufferies bois.

→ **Respecter les fiches de préconisation** mises en place par la Ville de Lorient pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur dans le cadre d'opération de rénovation.

Economiser la ressource en eau
L'eau ressource essentielle, est placée au cœur de toute politique de développement durable. La Ville gérera cette ressource rare et fragile avec le double objectif de l'économiser et d'en protéger la qualité.

ACTIONS

→ **Donner la priorité :**
- à la valorisation de l'eau : récupération des eaux pluviales, eaux de nappe superficielle, infiltration vers les nappes phréatiques lorsque cela est possible,
- à la promotion d'installations domestiques et industrielles performantes,
- aux économies d'eau dans les bâtiments communaux et sur le domaine public.

Favoriser le recyclage des matériaux et l'adaptation des constructions
La préservation des ressources concerne aussi la manière de construire et de faire évoluer la ville.

ACTIONS

→ **Favoriser la valorisation et la réutilisation des matériaux** dans le cadre des déconstructions et des travaux d'aménagement. Inciter à l'utilisation de matériaux recyclés ou recyclables dans les constructions neuves.

→ **Prévoir en amont la mutation des équipements,** en favorisant au maximum des constructions adaptables en fonction des usages.

II Lorient, ville ouverte sur la nature et la mer

Favoriser l'économie du foncier disponible et préserver des espaces non imperméabilisés
Le sol fait aussi partie des ressources à préserver, que ce soit par l'économie du foncier disponible, ou par la préservation des espaces non imperméabilisés.

Par sa compacité et sa densité, la ville de Lorient apporte sa contribution à la limitation de l'étalement urbain à l'échelle de l'agglomération, et participe ainsi à la préservation des espaces naturels et agricoles.

➘ ACTIONS

→ **Poursuivre l'effort de densité** en respectant le Programme Local de l'Habitat
(140 logementsha).

→ **Favoriser le renouvellement urbain.**

→ **Conjuguer harmonieusement la densité avec la préservation de la qualité de vie** des riverains et la nécessaire attractivité des ménages. La recherche du meilleur compromis fera l'objet d'un travail approfondi.

→ **Exiger des espaces de pleine terre dans les projets de construction** par un règlement adapté et éviter une imperméabilisation excessive des sols dans les opérations d'aménagement.

Gérer durablement le patrimoine municipal bâti
Le patrimoine bâti représente des coûts très importants pour la ville, la multiplication des réglementations, la volonté de rendre les bâtiments plus efficients et l'évolution des usages obligent à repenser de façon globale sa gestion.

➘ ACTIONS

→ **Maîtriser au mieux les surfaces,** optimiser les utilisations, diminuer les coûts et les consommations, dans le cadre d'une efficacité du service public.

→ **Poursuivre les travaux d'économie d'énergie** et la sensibilisation de la population.

→ **Regrouper et rénover le patrimoine scolaire et valoriser le foncier rendu disponible** pour des opérations de logements : écoles René Guy Cadou – Pablo Néruda, Pablo Picasso, Suzanne Lacore, Merville...).

→ Réfléchir globalement à l'évolution des locaux associatifs et des potentiels de mutualisation.

D PRÉVENIR LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Le positionnement géographique, la desserte et les activités économiques de la ville peuvent générer certaines catégories de risques, de nuisances et de pollutions.

L'amélioration de l'environnement urbain répond à des enjeux multiples : la santé des habitants, la diminution des nuisances sonores, la qualité de l'eau, les économies d'énergie ou la gestion des risques naturels et technologiques.

L'eau

La Ville de Lorient porte un intérêt particulier à la préservation de la qualité des eaux de la Rade et de l'eau de consommation. Dans ce cadre, l'imperméabilisation du sol sera limitée et la municipalité veillera à la qualité du traitement des eaux pluviales. Elle poursuivra sa politique favorisant l'utilisation de zéro produit phytosanitaire. Elle renforcera la communication en direction des particuliers.

ACTIONS

→ Préserver la qualité des eaux de la Rade et de l'eau de consommation :

- En limitant l'imperméabilisation du sol, en poursuivant l'installation de dispositifs de traitement des eaux pluviales, l'utilisation de techniques alternatives sera favorisée.
- En traitant la gestion de l'eau comme un élément structurant des opérations de réhabilitation, de renouvellement urbain ou de construction neuve.
- En renforçant les actions de communication envers les particuliers, acteurs essentiels pour les économies d'eau et la lutte contre la pollution.

Le bruit

Enjeu fort de l'aménagement, le bruit peut dégrader les conditions de vie et la santé des habitants. En ville, il faut veiller à ce que la circulation et les activités économiques ne soient pas source de nuisance.
La proximité de l'aéroport de Lann Bihoué nécessite d'intégrer le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit au plan de zonage ainsi qu'au règlement du PLU.

Par ailleurs, un classement des voies, élaboré par les Services de l'Etat, indique les niveaux d'isolations acoustiques à respecter par les bâtiments construits dans les zones bruyantes.

ACTIONS

→ Limiter les nuisances sonores :

- En diminuant le trafic et les vitesses de circulation, dans le prolongement des zones 30, par la poursuite des zones de rencontre.
- En prenant en compte le bruit dès la conception des projets d'aménagement.
- En autorisant la mixité des activités et de l'habitat, à condition de limiter les nuisances sonores engendrées par les activités afin qu'elles ne soient pas nuisibles au cadre de vie des habitants. Le traitement spécifiques de l'interface villeport de commerce en est un exemple.
- En réglementant l'isolement acoustique des constructions à proximité des infrastructures de transport.

Les risques naturels et technologiques

La prévention des risques et la de sécurisation des personnes et des biens est un engagement de la collectivité.
La prise en compte du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Kergroise et Seignelay à l'étude, des risques de submersion marine et des zones soumises aux aléas pluvieux intègrent ces préoccupations.

ACTIONS

→ Garantir la sécurité des personnes et des biens et permettre des occupations du sol compatibles avec la nature des risques connus.

- **Les risques naturels :**
  En prenant en compte les risques de submersion marine dans le zonage du PLU et en adaptant la réglementation des constructions aux aléas.
- **Les risques technologiques :**
  - Lors de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), la Ville demande que l'exploitant étudie et réalise toutes les mesures de réduction des risques à la source, que les contrôles des installations classées soient renforcés, et précise que le déplacement des dépôts à terme doit faire partie des scénarii à étudier.
  - Après l'adoption du PPRT, le périmètre de protection des dépôts de Kergroise et Seignelay sera inscrit dans le PLU par une procédure de mise à jour.

L'air

Le réseau de surveillance Air Breizh a pour mission d'assurer un suivi de pollution sur la ville de Lorient. Outre le chauffage urbain, la principale source de pollution est celle due au trafic urbain, la concentration des déplacements motorisés a des effets sensibles sur la qualité de l'air. L'objectif est de diminuer la pollution de l'air pour assurer la santé publique, l'enjeu majeur est de réguler le trafic urbain.

ACTIONS

→ Améliorer la qualité de l'air :

- en développant des modes de transport peu ou pas polluants.
- en diminuant le trafic de transit dans le centre-ville par la mise en place de parkings péricentraux.
- en poursuivant des actions de régulation de la vitesse dans les quartiers et dans le centre-ville (zones de circulation apaisée).

III ▪ LORIENT, VILLE DES MOBILITÉS DURABLES

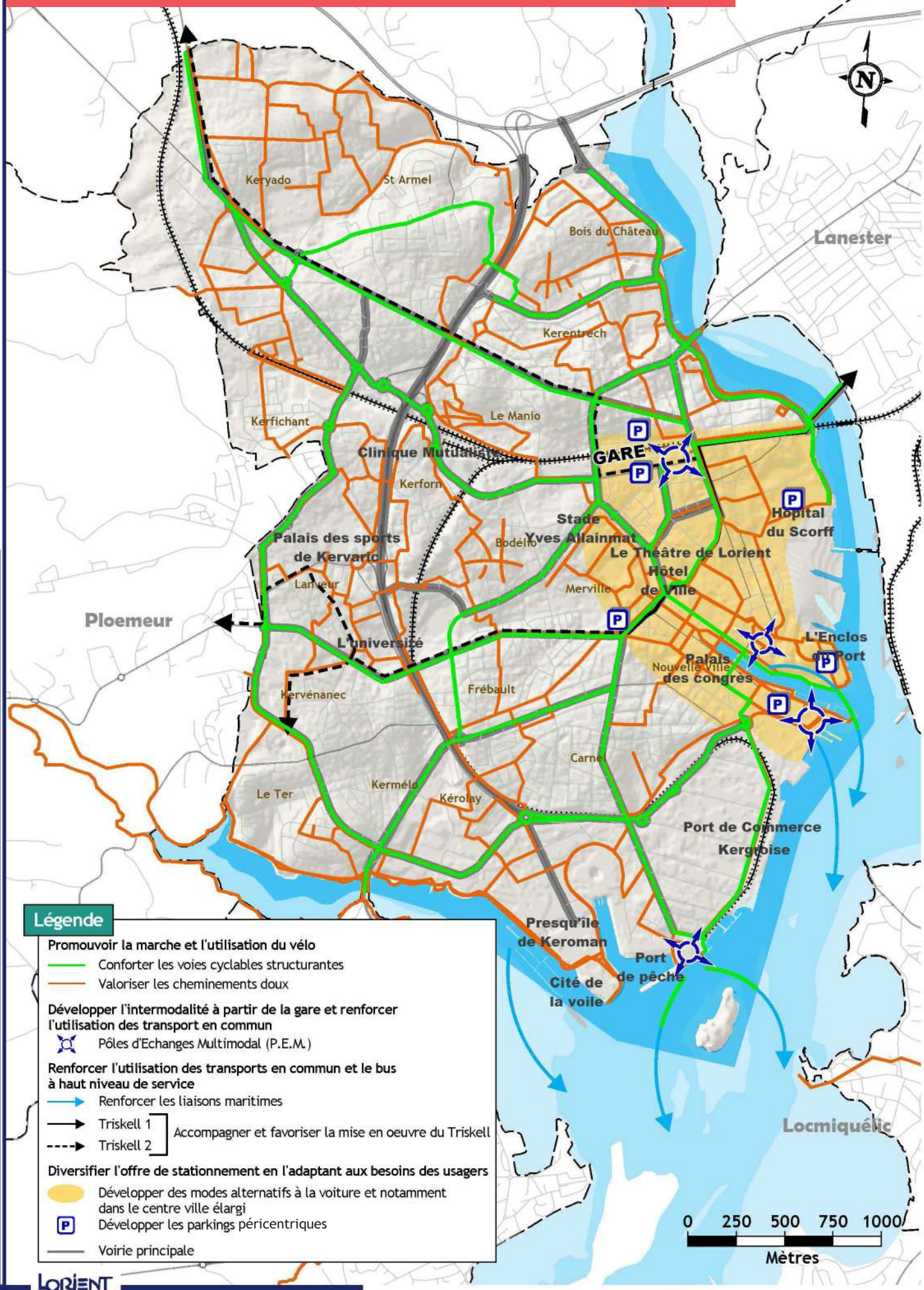

Pôle AET - janvier 2013

LORIENT AGGLOMÉRATION Pôle AET

III Lorient, ville des mobilités durables

La Ville de Lorient porte une attention particulière à l'organisation des déplacements. Vecteurs de développement, ils permettent la mobilité des personnes, des biens et de l'information.

La volonté de maintenir et de créer de grands équipements publics structurants dans la ville-centre, les opérations d'aménagement, le développement des activités économiques, et les mutations de la ville induisent des déplacements dont il faut diversifier les modes, de manière à améliorer la qualité de vie des habitants et le confort des usagers. Ces évolutions conduisent à organiser le développement urbain en cohérence avec l'optimisation de l'utilisation des modes de déplacements.

Par ces nouveaux aménagements, la Ville de Lorient souhaite améliorer la qualité de l'air, réduire la consommation d'énergie et offrir aux Lorientais un cadre de vie agréable et de qualité.
Une évolution des pratiques de mobilité est à l'œuvre, notamment en développant l'intermodalité, en améliorant l'offre en transports en commun, en organisant la mise en œuvre du Triskell 2, en créant de nombreuses zones 30 et en améliorant les espaces dédiés au vélo ou à la marche à pied.

La politique de déplacements va de pair avec l'organisation spatiale de la commune et son développement résidentiel et économique. L'objectif prioritaire de la Ville de Lorient est d'améliorer l'accessibilité de la ville, vecteur de son dynamisme, dans des conditions de circulation efficaces, confortables et économes. A cet effet la ville poursuivra son action de facilitation des conditions de déplacement, et surtout des migrations domicile-travail. La Ville de Lorient, dans le respect du droit aux transports défini dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I.) développe des axes d'intervention spécifiques. Il s'agit, conformément au Plan de Déplacements Urbains, d'actions concernant :
- l'espace public,
- l'organisation du stationnement,
- le soutien aux plans de déplacements des entreprises ou d'administrations,
- un urbanisme favorable aux modes alternatifs de déplacements,
- le développement des modes alternatifs à la voiture (transports en commun, service de location et de stationnement de vélos, marche à pied, covoiturage),
- l'information et la sensibilisation des habitants.

La Ville de Lorient se donne comme objectifs pour les 10 ans à venir, en lien avec le Plan de Déplacements Urbains établi par l'agglomération favorisant un usage rationnel de tous les modes de transport :

- Conforter la part de la marche dans la ville : 50 % des déplacements dans un périmètre de centre-ville élargi,
- Développer l'usage du vélo : passer de 2 % des déplacements à plus de 10 %,
- Renforcer l'utilisation des transports en commun : 10 % des déplacements.

III Lorient, ville des mobilités durables

A PROMOUVOIR LA MARCHE ET L'UTILISATION DU VÉLO

La commune de Lorient souhaite offrir aux habitants et aux visiteurs la possibilité de se déplacer au sein de la ville par tous les modes de transports et notamment le vélo et la marche. La ville est organisée autour de pôles de proximité. Pour que ces espaces soient utilisés par le plus grand nombre, notamment les personnes les plus vulnérables (enfants, seniors, personnes en situation de handicap), cela implique un renforcement et une sécurisation des itinéraires cyclistes et piétons.

ACTIONS

Pour atteindre l'objectif d'augmentation de la part modale du vélo :

→ **Développer les aménagements cyclables,** offrir un réseau maillé qui combine différents dispositifs selon un schéma directeur cyclable (couloirs vélos, pistes cyclables en site propre, différents types de couloirs, cheminements piétons-vélos, zones 30, zones de rencontre...).

→ **Favoriser la mise en place à des points stratégiques de parcs de stationnement publics pour vélos.**

→ En assurer la sécurité en multipliant les points et en développant les parcs fermés et les consignes à vélos : de la gare S.N.C.F., des lieux publics et autres équipements...

→ **Imposer des stationnements vélo en nombre suffisant** dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques.

→ **Inciter à l'usage du vélo** grâce au service municipal de location VéLO An Oriant.

Sécuriser les déplacements piétons et améliorer la convivialité des espaces publics :

→ **Conforter les zones 20 et de rencontre** pour plus de sécurité et de qualité de vie.

→ **Développer le maillage des cheminements piétons par un schéma directeur piéton** et étendre progressivement l'espace piétonnier du centre-ville en assurant par exemple la jonction de l'hypercentre (place de la Mairie et du centre-ville avec la gare, du Grand théâtre au rond-point du Moustoir et à la rue Léo Le Bourgo).

→ **Rendre plus perméables les îlots** et proposer des liaisons plus directes, plus sécurisées et plus confortables : quartier Chaigneau, quartier de l'Eau Courante vers le futur quartier de la Gare, quartier du Bois du Château,...

→ **Marquer clairement dans l'espace public la priorité donnée à la circulation des piétons.**

La volonté est de rendre les aménagements suffisamment incitatifs pour séduire de nouveaux usagers et offrir une même qualité d'usage pour tous (sécurité, confort et mise en valeur des quartiers traversés,...). La communication, la sensibilisation et l'information sur les alternatives à la voiture sont également les clefs de la réussite.

B DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ À PARTIR DU QUARTIER DE LA GARE

L'arrivée de la Ligne à Grande vitesse (LGV) en 2017 va transformer le quartier de la gare et renforcer l'accessibilité ferroviaire de l'agglomération Ce projet est l'occasion de repenser en profondeur la place de la gare dans la ville. La possibilité de tourner la gare vers le centre-ville favorise la liaison avec la gare routière et l'organisation de l'intermodalité. Cœur du réseau de transports, la valorisation de ce nouveau pôle de centralité et entrée d'agglomération créera un quartier intégré dans la ville.

L'intermodalité mer-fer sera également privilégiée par le développement du fret sur les zones portuaires.

En tant que ville-centre, Lorient se doit d'avoir un pôle gare moderne qui offre l'ensemble des alternatives pour une mobilité durable. C'est pourquoi, en partenariat avec Lorient agglomération, la Ville ambitionne de restructurer le secteur de la gare pour le rendre plus accessible et bien connecté aux réseaux de transports collectifs.

ACTIONS

→ Favoriser l'usage des transports en commun et des modes actifs par des partis d'aménagements volontaristes :

- Implantation du bus à haut niveau de service (Triskell 2) au cœur de la gare, en proximité immédiate du quai TER,
- Connexion directe de la gare SNCF et de la gare routière le long des quais et galerie piétonne,
- Installation de services à la mobilité, location de vélos et parkings vélos sécurisés,
- Amélioration des cheminements piétons et paysagers Est-Ouest, de part et d'autre du faisceau ferroviaire,
- Réalisation d'une continuité piétonne Nord-Sud très lisible grâce à une nouvelle passerelle

Proposer une offre de stationnement automobile adaptée au futur trafic et à l'évolution des pratiques alternatives : 500 nouvelles places de stationnement réparties au Nord et au Sud complèteront celles du parking de L'Orientis. Des places équipées pour les véhicules électriques sont également prévues. Des emplacements pour les taxis et les dépose-minutes sur le parvis de la gare complèteront les dispositifs.

C RENFORCER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ET LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Le Plan Local d'Urbanisme, en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains, accompagne les actions engagées, à savoir :
- la mise en place de la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) « Triskell 2 »,
- le renforcement de la desserte des quartiers en transports en commun.

ACTIONS

→ **Rendre les transports collectifs plus performants, plus accessibles, plus attractifs** tout en prenant en compte le fonctionnement des quartiers traversés ou limitrophes.

→ **Renforcer la ligne 1 du réseau bus,** boucle génératrice d'1 déplacement sur 5 au sein de l'agglomération.

→ **Desservir les sites structurants (gros générateurs de déplacements) d'aujourd'hui et de demain** par la création d'une nouvelle offre de transports en commun sur le périmètre du centre-ville élargi (Gare, Enclos du Port, Hôpital du Scorff, Gare maritime) afin de renforcer l'irrigation des zones de services et d'emplois denses.

D DIVERSIFIER L'OFFRE DE STATIONNEMENT

La politique de stationnement est un des éléments clefs de l'organisation des déplacements. Sa complémentarité à la politique de transports en commun est majeure.

Diminuer le stationnement en surface au profit des ouvrages périphériques au futur centre participe à la diversification des usages des espaces publics et de la voirie. Cette action ne peut s'envisager qu'au travers d'un projet global qui se traduit par une gestion du stationnement adaptée aux besoins des usagers (pendulaires, visiteurs, habitants). Il conviendra ainsi de diversifier l'offre (parc de proximité, parking péricentrique, parking en ouvrage...), sans augmenter le nombre global de places de stationnement dans le centre-ville.

ACTIONS

→ **Redistribuer le stationnement de surface du centre-ville vers des parkings péricentriques** accessibles à pied, afin d'éviter d'accéder systématiquement en voiture au cœur de la ville et d'y stationner. Cette évolution se fera en fonction de l'ouverture progressive des ouvrages : parking sous la Place d'Armes, derrière les halles de Merville, à l'Orientis.

Les espaces publics ainsi libérés seront aménagés en faveur des piétons et cyclistes.

E HIÉRARCHISER ET MAILLER LE RÉSEAU DE VOIRIES

Parce qu'ils participent à la lecture de la ville, les axes routiers ou ferroviaires qui traversent le tissu urbain doivent faire l'objet d'un traitement spécifique.

Le développement de la ville et la mise en œuvre du plan de déplacements nécessitent d'anticiper les adaptations pour l'évolution des infrastructures existantes et la création de voies nouvelles dans les opérations d'urbanisme définissant ainsi pour le moyen terme un réseau de voiries. Les caractéristiques des voies, l'opportunité de voies nouvelles, les besoins d'emprises pour les différents modes s'appuient sur une organisation rationnelle et une hiérarchisation des voies en fonction de leurs usages.

Cette organisation de la circulation se fait en lien avec les objectifs d'amélioration des modes alternatifs, notamment les transports en commun. Le système global de gestion du trafic concourt à ces orientations en optimisant le fonctionnement du réseau existant.

↘ ACTIONS

→ Desservir la ville et les quartiers par le **développement et la réorganisation du réseau viaire.**

→ **Donner aux voiries structurantes leur statut de desserte principale.**

→ **Préserver des potentialités foncières** pour poursuivre la réalisation du réseau viaire de demain.

→ **Améliorer la lisibilité des espaces traversés (schéma d'aménagement lumière, référentiel pour le mobilier urbain...).**

→ **Finaliser les zones 30 et développer les zones de rencontre** pour renforcer cette perception d'un espace public apaisé.

F FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

L'aménagement numérique sera dans les années à venir l'un des éléments clés de l'attrait des territoires. Si Lorient et son Agglomération ont, dès 1998, entrepris de développer un réseau de fibre optique d'initiative publique qui a permis de desservir les administrations et de dégrouper les lignes d'opérateurs, il subsiste encore des zones ne bénéficiant que d'un très faible débit Internet.
L'enjeu du déploiement du très haut débit fait figure d'objectif essentiel, notamment au regard de l'attractivité économique du territoire.

↘ ACTIONS

→ **Accompagner le déploiement des réseaux de téléphonie mobile** (3G et bientôt 4G) fortement attendu par les usagers, tant privés que professionnels.

→ **Jouer un rôle de nécessaire veille réglementaire et sanitaire** quant à l'implantation, sur son territoire, des équipements correspondants, notamment des antennes relais.

→ **Veiller à l'harmonisation de leur implantation,** dans sa mission d'aménageur, et dans la limite de ses compétences.

→ **Permettre l'accès à des bouquets de services nouveaux** dont chaque Lorientais doit pouvoir bénéficier, comme la TNT et la radio numérique.

IV ▪ LORIENT, VILLE CENTRE ATTRACTIVE

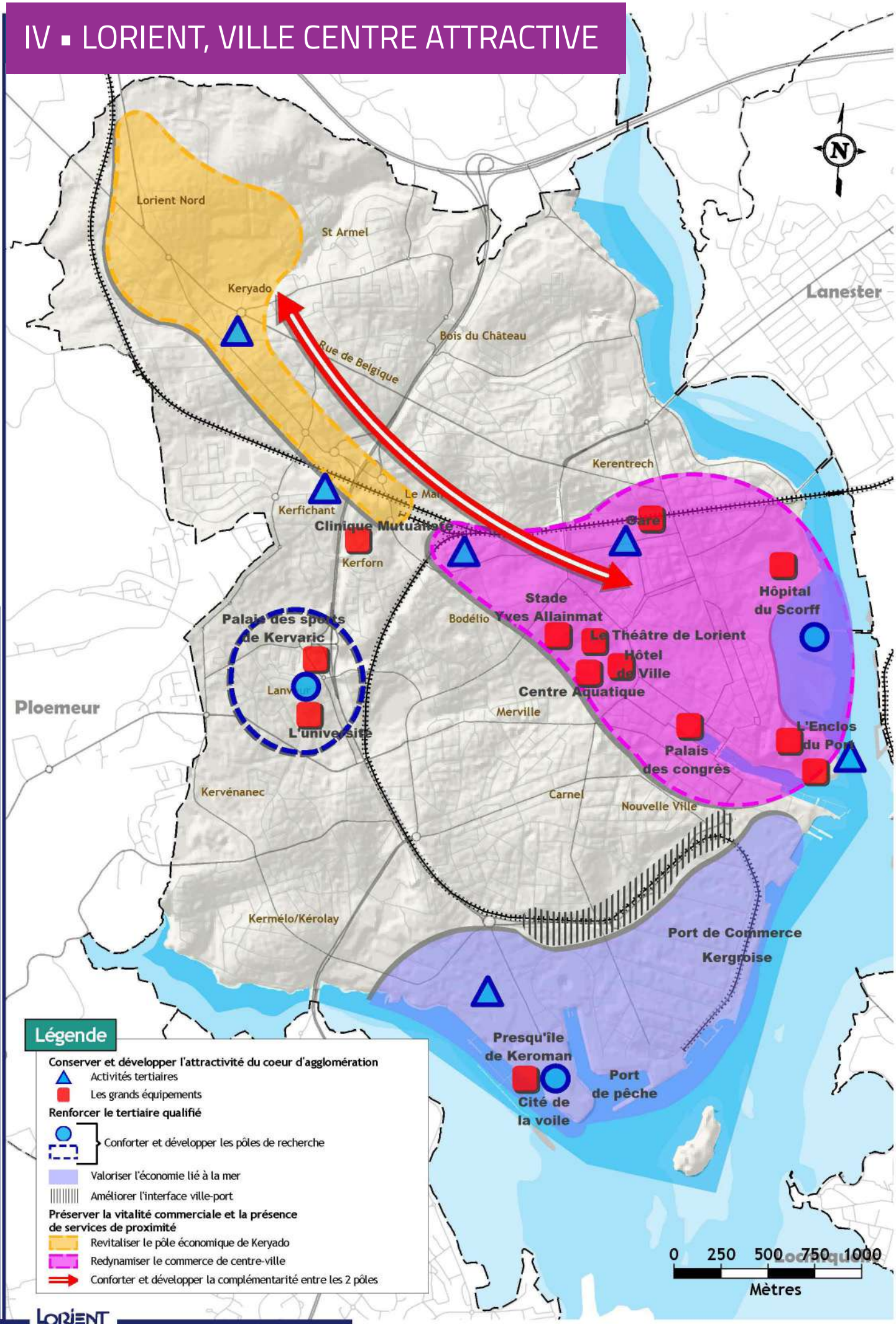

LORIENT AGGLOMÉRATION
Pôle AET

IV Lorient, ville centre attractive

Le positionnement géographique de la ville de Lorient à quasi égale distance des métropoles de Rennes, Nantes et Brest est un atout.

La Ville de Lorient a la volonté de renforcer sa position, son statut de ville centre d'agglomération, elle en accueille déjà les principales fonctions et équipements.

Le renforcement de son attractivité participe au développement de l'activité économique locale, se traduira par la création de nouveaux emplois et consolidera la position de ville-centre du bassin de vie du Pays de Lorient et de pôle économique breton.

L'identité maritime de la ville de Lorient, l'organisation du territoire, l'économie maritime et tertiaire, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, le commerce, la santé, la culture et le tourisme sont des atouts lorientais qui confortent son attractivité.

35 677 emplois ont été recensés en 2008 à Lorient, soit 46 % des emplois de Lorient Agglomération.

Poursuivre la dynamique de création d'emplois des dernières années est un axe fort de la politique de la ville.

A CONSERVER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU COEUR D'AGGLOMÉRATION

Le centre-ville, cœur d'agglomération, doit faire l'objet d'une attention particulière. Il contribue en effet au rayonnement de l'agglomération et concentre de nombreux services et équipements métropolitains. Il représente 14 000 emplois.
De nouvelles polarités vont participer à un élargissement progressif du périmètre de centre-ville. Le PLU contribue à l'organisation urbaine de ce centre-ville élargi.

ACTIONS

→ Permettre l'aménagement des sites et l'implantation des équipements à fort pouvoir de rayonnement.
Organiser leur desserte :

- Quartier de la Gare et Pôle d'Echanges Multimodal
- Hôpital du Scorff
- Enclos du Port et Péristyle
- La base des sous-marins

→ Favoriser l'accessibilité du centre-ville par une bonne lisibilité de desserte, la hiérarchisation des accès, le maillage des voiries, l'ouverture des parkings relais et l'offre de transport collectifs.

→ Attirer et fidéliser les visiteurs, chalands, clients et usagers par la valorisation des espaces publics et des cheminements. Offrir des ambiances agréables, sécurisées et conviviales dans les rues de l'hyper-centre : Parc jules Ferry, Place Alsace-Lorraine, Place Anatole Le Braz, jonction La Banane-Hôtel Gabriel, rue Léo Le Bourgo et lien avec le Grand Théâtre, entrées de l'hôtel de ville et de la galerie du Faouédic, secteur rue Le Coutaller – Dupuy de Lôme.

B RENFORCER LE TERTIAIRE QUALIFIÉ ET L'INNOVATION

Lorient dispose déjà de nombreux atouts : l'ingénierie navale y compris le nautisme, l'ingénierie en lien avec l'amélioration de l'habitat, la recherche sur les énergies renouvelables notamment marines, la connaissance du milieu marin, l'étude des matériaux écologiques, et les produits culturels en lien notamment avec le numérique.

Tout en s'appuyant sur cette diversité économique et novatrice, Lorient confortera son rôle d'accueil pour les activités tertiaires qui recherchent des territoires fortement accessibles, denses et riches de mixité urbaine.

➘ ACTIONS

→ **Permettre le développement d'activités tertiaires qualifiées à forte valeur ajoutée innovantes,** permettant d'attirer des cadres des fonctions métropolitaines. L'accueil de ce type de compétences est vital pour assumer les fonctions de centralité et justifie d'élargir l'offre de surfaces professionnelles.

→ Pérenniser le pôle nautique de la BSM, le développement à court terme de l'Enclos du Port (par son approche qualitative) et à moyen terme du quartier de la Gare en lien avec **l'accessibilité renforcée de Lorient vis-à-vis des métropoles nationales et européennes.**

IV Lorient, ville centre attractive

C VALORISER L'ÉCONOMIE LIÉE À LA MER

La singularité de Lorient réside dans la synergie entre sa situation géographique (rade en eau profonde accessible, plan d'eau..) des compétences de milieux professionnels spécialisés (pêche, voile, militaires...), un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) très techniques et les infrastructures.

Historiquement, la mer a constitué la source du développement économique de la ville. Les espaces portuaires sont des atouts à mettre en valeur. En effet, les infrastructures et les espaces maritimes participent fortement à l'attractivité économique du territoire. Les pôles majeurs de l'activité économique liée à la mer sont :

- la conception, la construction et la réparation navale y compris des navires de plaisance et de course,
- la pêche et la filière transformationnégoce et logistique des produits de la mer,
- le port de commerce et la zone de Kergroise,
- le pôle course au large,
- les activités tertiaires spécialisées (logistique-négoce- transit, etc...),
- les activités touristiques et de loisirs,
- les activités de formation.

➘ ACTIONS

→ **Permettre aux entreprises et, en particulier, à l'économie de la mer, de se développer, de renforcer les activités technologiques**. se moderniser et de disposer des aménagements et prestations qu'elles recherchent.

→ **Participer à l'élaboration de l'organisation spatiale** et des plans-guide d'urbanisme des ports de commerce et de pêche.

→ **Veiller à une bonne cohabitation ville-port** et au respect des principes d'éco-compatibilité et d'éco-responsabilité établis en collaboration avec la région, la CCIM, la SEM de Kéroman et la DCNS. Instaurer un zonage « tampon » à la lisière du port de commerce. Permettre l'évolution des franges de la DCNS.

→ **Renforcer l'identité maritime de Lorient** et faciliter l'appropriation des ports par les habitants, indispensable à une bonne compréhension des enjeux de développement économique qui y sont liés :
- Communication et sensibilisation sur l'activité maritime
- Accessibilité ou fenêtres visuelles
- Mise en valeur des espaces et infrastructures portuaires

IV Lorient, ville centre attractive

D PRÉSERVER LA VITALITÉ COMMERCIALE

Le centre-ville de Lorient, fort de la présence de nombreuses enseignes, a un rayonnement important à l'échelle de la Bretagne-Sud. Son aménagement doit être conçu pour accueillir quotidiennement les Lorientais, mais également les visiteurs. Le dynamisme économique du centre-ville est une priorité, la multiplicité des modes de déplacements dans ce périmètre est un véritable enjeu.

La forte attractivité commerciale du territoire lorientais est liée à une large zone de chalandise et repose sur trois entités : le commerce de centre-ville, le commerce de périphérie et le commerce des quartiers. Le commerce représente un secteur non négligeable de l'économie lorientaise. Préserver sa vitalité est donc un objectif constant.

ACTIONS

→ **Assurer sur le territoire communal une bonne répartition, une cohérence, une complémentarité entre pôles** notamment entre le centre-ville, les secteurs de Kérulvé-Keryado, la zone du Pléneno et le futur quartier de la gare. **Dans ce cadre, préserver la vitalité et la valeur ajoutée du centre-ville.**

→ **Veiller au bon équilibre** entre maintien et développement des activités artisanales, industrielles, de services et les activités commerciales.

→ **Favoriser la mutation et l'évolution spatiale des activités :** établissement d'une orientation d'aménagement et de programmation sur la zone d'activités de Lorient Nord, évolution du zonage, lisibilité de la desserte.

→ **Favoriser l'amélioration qualitative de la zone commerciale de Lorient Nord** et de l'entrée de ville : réflexion sur l'espace public et son organisation, ainsi que sur la présence de publicité

→ **Permettre le maintien ou l'implantation de services ou activités en zones d'activités** incompatibles avec les zones d'habitat : activités bruyantes ou nécessitant beaucoup d'espaces (garages...).

© Auteur de vues

IV Lorient, ville centre attractive

E CONFORTER ET DEVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

L'emploi est la préoccupation majeure de nos politiques publiques.

Soutenir un tissu économique local riche et varié est un objectif primordial pour la Ville de Lorient. Pour offrir des emplois à toutes les catégories de population, elle s'engage à mobiliser tous ses potentiels et notamment ses capacités locales.

➘ ACTIONS

→ Mettre en œuvre d'un environnement favorable au développement de l'emploi et à l'accueil de nouvelles entreprises :
- en réservant du foncier pour les entreprises : Cardonnière, Keryado, BSM, Gare, Péristyle...
- en favorisant la mixité habitat-activité par un zonage adapté,
- en prévoyant des surfaces dédiées à l'activité dans les nouvelles opérations, (pieds d'immeubles sur la place de la Libération, la rue Vauban, la rue Thorez, l'avenue du Général de Gaulle, le Foyer du Marin, Bodélio, ...).

→ Renforcer de l'enseignement supérieur, les activités de formation initiale et continue, la recherche et l'innovation en lien avec l'économie locale :
- en poursuivant la cession gratuite du foncier pour les bâtiments universitaires,
- en prévoyant spatialement leur développement,
- en desservant l'Université par le Triskell 2,
- en favorisant l'extension de l'AFPA.

→ Accompagner la diversification des activités et l'émergence de nouvelles filières,

→ Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire qui est un des leviers du développement local,

→ Valoriser et diversifier des offres touristiques et culturelles en permettant l'évolution et le développement :
- du Festival Interceltique de Lorient,
- du Football Club de Lorient,
- de la Course au large,
- des grands équipements culturels et sportifs.

LORIENT AN ORIANT

PROJET d'AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

PLAN LOCAL D'URBANISME
Arrêté par délibération du
Conseil Municipal du 19 décembre 2013